



Région
Hauts-de-France

Envoyé en préfecture le 31/01/2025

Reçu en préfecture le 31/01/2025

Publié le

ID : 059-200053742-20250131-25000562-AR

S²LO

LE PRESIDENT DU CONSEIL REGIONAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.4231-3 ;

Vu la délibération n° 2021.01136 du Conseil régional du 2 juillet 2021 portant élection du Président du Conseil régional ;

Vu la délibération n°2023.01890 de la Commission permanente du Conseil régional du 30 novembre 2023 relative au contrat culture ruralité 2023-2026 de la Communauté de Communes des 7 Vallées;

Considérant l'absence ou l'empêchement de Monsieur Xavier BERTRAND, Président du Conseil régional, le vendredi 31 janvier 2025;

ARRETE n° 25000562

ARTICLE 1 : Délégation est accordée à Monsieur François DECOSTER, Vice-Président du Conseil régional, aux fins de signer, le vendredi 31 janvier 2025 à Hesdin, le contrat culture ruralité 2023-2026 avec la Communauté de communes des 7 Vallées.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera exécutoire de plein droit dès qu'il aura été procédé à sa publication, ainsi qu'à sa transmission au représentant de l'Etat dans la région, en application des dispositions du 1^{er} alinéa de l'article L4141-1 du code général des collectivités territoriales et celles du 2^{ème} de l'article L4141-2 du même code.

Fait à Lille, le 31 JAN. 2025

Xavier BERTRAND

Publié le